

L'an deux mille vingt et un, le 12 Avril à 20 h 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Afin de pouvoir respecter les gestes barrières nécessaires à la lutte contre la COVID-19, la séance s'est tenue à la salle Saint-Martin.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	CUSINATO Françoise	RICLOUX Benoît
BAULIEU Matthieu	FUMEY Françoise	TERRAZ-LADERRIERE Fanny
BELOT François	GHARBI Stéphanie	SUE Hélène
BINDA Gilles	JEANGUYOT Florence	SUE Julien
BOUCHEY Martine	JEANNOT Laurence	VARCHON Daniel
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	MOULIN Cyril	VUILLEMIN Emmanuel
Etaît absent excusé		
MEGUENNI-TANI Hassem a donné procuration à GHARBI Stéphanie		

### Ouverture de la séance à 20 h 00.

Evocation du contexte sanitaire : le port du masque obligatoire sur tout l'espace public urbanisé a été étendu à tout le département, de nouvelles mesures ont été prises pour freiner la pandémie : la fermeture pour une semaine des écoles, la fermeture des commerces dits non essentiels... Il est rappelé et salué également que les enseignants et personnel des Francas sont largement volontaires pour accueillir les enfants de personnel dit prioritaire. Merci à eux. Le vaccin étant la seule réponse possible à la fin de crise, les élu(es) espèrent que toutes les personnes concernées par la vaccination vont participer au fur et à mesure de leur éligibilité.

### 01 - Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Mars dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Monsieur Benoît RICLOUX.

Madame Florence JEANGUYOT arrivée tardivement n'a pas pris part à la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

### 02 – Rythmes scolaires

Le Conseil Municipal avait validé le 8 septembre 2015, le Projet Educatif Territorial (PEDT) avec l'application des nouveaux rythmes scolaires, puis le 11 Décembre 2017 sur l'application de la semaine des 4 jours par dérogation.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la reconduction de l'application de cette dérogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Se prononce favorablement sur la reconduction de la dérogation permettant l'application de la semaine des 4 jours pour l'école (et le périscolaire) de Pelousey,
- Autorise Madame Le Maire à demander la reconduction de cette dérogation à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0



## 07 – Amortissement des travaux des locaux commerciaux

Les travaux réalisés à l'étage de la mairie et traités sur le budget des locaux commerciaux doivent être amortis.

Madame le Maire, sur la recommandation de Conseillère aux Décideurs Locaux, propose une durée d'amortissement de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir sur 20 ans les travaux réalisés à l'étage de la mairie dans le cadre du budget des locaux commerciaux.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

## 08 - Approbation du compte de gestion 2020 - COMMUNE

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de gestion 2020 – COMMUNE - présenté par la trésorière, dont le résultat est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture
Fonctionn <sup>t</sup>	638 475.52 €	253 664.15 €	96 286.25 €	0.00 €	(1) - (2) + (3) + (4) 481 097.62 €
Investiss <sup>t</sup>	-204 271.15 €		219 532.45 €	0.00 €	(1) + (3) + (4) 15 261.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>434 204.37 €</b>	<b>253 664.15 €</b>	<b>315 818.70 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>496 358.92 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 de la commune.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

## 09 - Approbation du compte de gestion 2020 – LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de gestion 2020 – LOCAUX COMMERCIAUX - présenté par la trésorière, dont le résultat est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture
Fonctionn <sup>t</sup>	97.39 €	0.00 €	1 255.83 €	0.00 €	(1) - (2) + (3) + (4) 1 353.22 €
Investiss <sup>t</sup>	133 375.36 €		-130 034.75 €	0.00 €	(1) + (3) + (4) 3 340.61 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 472.75 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-128 778.92 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 693.83 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 des locaux commerciaux.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

## 10 - Approbation du compte de gestion 2020 – CAVEAUX

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de gestion 2020 – CAVEAUX - présenté par la trésorière, dont le résultat est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture
Fonctionn <sup>t</sup>	704.00 €	0.00 €	3.40 €	0.00 €	(1) - (2) + (3) + (4) 707.40 €
Investiss <sup>t</sup>	846.00 €		846.60 €	0.00 €	(1) + (3) + (4) 1 692.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 550.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>850.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 400.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 des caveaux.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

### 11 - Approbation du compte administratif 2020 – COMMUNE – et affectation du résultat

Madame Le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Benoit RICLOUX, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 – COMMUNE, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture
Fonctionn <sup>t</sup>	638 475.52 €	253 664.15 €	96 286.25 €	0.00 €	(1) - (2) + (3) + (4) 481 097.62 €
Investiss <sup>t</sup>	-204 271.15 €		219 532.45 €	0.00 €	(1) + (3) + (4) 15 261.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>434 204.37 €</b>	<b>253 664.15 €</b>	<b>315 818.70 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>496 358.92 €</b>

Restes à réaliser : Dépenses 20 447 € 00 Recettes 0 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 au budget COMMUNE 2021 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 475 911 € 92
- Investissement recettes R 001 15 261 € 30
- Investissement recettes R 1068 5 185 € 70

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

### 12 - Approbation du compte administratif 2020 – LOCAUX COMMERCIAUX – et affectation du résultat

Madame Le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Benoit RICLOUX, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 – LOCAUX COMMERCIAUX, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture
Fonctionn <sup>t</sup>	97.39 €	0.00 €	1 255.83 €	0.00 €	(1) - (2) + (3) + (4) 1 353.22 €
Investiss <sup>t</sup>	133 375.36 €		-130 034.75 €	0.00 €	(1) + (3) + (4) 3 340.61 €
<b>TOTAL</b>	<b>133 472.75 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-128 778.92 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 693.83 €</b>

Restes à réaliser : Dépenses 1 921 € 50 Recettes 0 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 au budget LOCAUX COMMERCIAUX 2021 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 1 353 € 22
- Investissement recettes R 001 3 340 € 61

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

### 13 - Approbation du compte administratif 2020 – CAVEAUX – et affectation du résultat

Madame Le Maire ne prend pas part au vote. Sous la Présidence de Benoit RICLOUX, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 – CAVEAUX, dont le résultat final est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement ou versée à la collectivité (2)	Résultat de l'exercice (3)	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Résultat de clôture
Fonctionn <sup>t</sup>	704.00 €	0.00 €	3.40 €	0.00 €	(1) - (2) + (3) + (4) 707.40 €
Investiss <sup>t</sup>	846.00 €		846.60 €	0.00 €	(1) + (3) + (4) 1 692.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 550.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>850.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 400.00 €</b>

Restes à réaliser : Dépenses 0 € 00 Recettes 0 € 00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 au budget CAVEAUX 2021 comme suit :

- Fonctionnement recettes R 002 707 € 40
- Investissement recettes R 001 1 692 € 60

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

## 14 – Vote des taxes locales

A compter de 2021 les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de janvier 2021, date à partir de laquelle les communes ne peuvent plus voter de taux de taxe d'habitation.

A noter que les communes retrouveront le pouvoir de taux pour la TH des résidences secondaires en 2023.

Le taux du foncier bâti majoré de l'ex taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021, ainsi le taux départemental 2020 (18.08 %) vient s'additionner au taux communal.

Les communes peuvent soit maintenir la pression fiscale en votant ce nouveau taux de référence, ou le diminuer ou l'augmenter librement dans la limite du taux plafond fixé à 54,05 % en 2021.

Pour les redevables, la fusion des parts communale et départementale de taxe foncière bâtie (qui ne correspondront plus qu'à une seule colonne sur l'avis d'imposition) est neutre.

La réforme ne touche pas les taux du Foncier Non Bâti (TFNB) et de la Cotisation Foncière des entreprises (CFE).

Les élus évoquent ce qui pourrait justifier une hausse de cette taxe cette année : les taux n'ont pas été changé depuis 2009, la commune a perdu en 2021 5000 € de dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la part de l'Etat, de nouveaux grands projets sollicités par les administrés seront portés prochainement.

Pour autant, les élus.es sont partagés puisqu'il n'est pas possible de savoir à ce stade si cette baisse de DGF va perdurer, le budget 2020 était excédentaire, l'état d'endettement de la commune favorable, l'augmentation modérée du taux proposée n'a pas un effet conséquent sur le budget (5000€). Aussi, tenant compte également de l'évolution naturelle positive des taxes pour la commune (révision des bases et du nombre de ménages), de la situation de crise qui fragilise de nombreux foyers (chômage partiel, perte de primes...) et du souhait de ne pas créer de confusion avec la réforme (qui a changé les taux), il est proposé de reporter cette discussion à 2022. L'an prochain, il sera possible de mieux mesurer les besoins pour la commune vis-à-vis du contexte national (fin de crise, état des dotations, chiffrage des grands projets...).

Après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote des taux des taxes locales et de les maintenir à leur niveau actuel :

	2021		
	Base	Taux	Produit fiscal
Taxe Foncière Bâti	1 206 000 €	18.08 % + 13.43 % = <b>31.51%</b>	380 011 €
Taxe foncière Non Bâti	29 100 €	<b>23.08%</b>	6 716 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

## 15 – Subvention au budget des locaux commerciaux

L'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1 du même Code, c'est-à-dire les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial, tel que, pour la commune de Pelousey, le budget des locaux commerciaux.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée dans le cas suivant : « Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ».

Le Conseil Municipal souhaite invoquer cette possibilité car depuis plusieurs années, la commune a en effet souhaité porter une politique d'accueil envers les commerçants/artisans, en leur proposant des locaux fonctionnels à loyer modéré dans le but de faciliter leur implantation et pérennité.

Le souhait de la commune est de proposer aux administrés des services de proximité. Afin de confirmer cette volonté communale, en 2020 des travaux importants ont été réalisés afin d'accueillir une kinésithérapeute, profession non encore présente.

L'amortissement de ces travaux impacte lourdement la section de fonctionnement du budget des locaux commerciaux qui ne peut être compensé par une augmentation radicale des loyers commerciaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide donc un apport financier de 2143€ dans le but de soutenir cette politique d'accueil des services de proximité. Cette somme sera inscrite en dépenses du budget communal 2021 et en recettes du budget des locaux commerciaux 2021.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

Catherine Barthelet rappelle que la présentation de ce soir a été exposée lors du conseil municipal précédent et avait été travaillée par les élus.e.s du comité consultatif finances (sans les non élus en raison de crise sanitaire). Avec Benoît Ricloux, elle a rencontré la conseillère aux décideurs locaux (CDL), Mme Saby-Laudijois, qui a prodigué des conseils judicieux pour l'élaboration des différents budgets. Le Maire cède donc la parole au premier adjoint, Benoît Ricloux qui présente précisément les éléments qui ont évolué depuis la présentation précédente.

En fonctionnement, malgré des dépenses importantes liées aux dépenses énergétiques, à la masse salariale, au soutien aux associations, école et accueil de la petite enfance, aux contrôles réglementaires (air de jeux, contrôle des bâtiments, des organes de sécurité), le budget reste stable. Les dépenses dues à la crise sanitaire (achats liés à la protection individuelle, gel, savon, masques pour la population ont représentés environ 7000€ sur l'exercice précédent pour mémoire) et la baisse des recettes (pas de location de la salle St Martin...) ont été compensées par des économies d'énergie et un redéploiement des employés communaux sur les tâches sanitaires complémentaires liées au protocole exceptionnel. Ces efforts engagés en 2020 se poursuivent en 2021 pour ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement. Mais nous ne sommes jamais à l'abri d'une défaillance technique (récemment une fuite d'eau est intervenue à l'école en suite d'une rupture de canalisation...), ce qui nous oblige à rester prudents.

Concernant les investissements, ils concernent la poursuite de plusieurs projets engagés et la création de nouvelles opérations :

- la réalisation de la rampe PMR et aménagement de la petite place pour la salle St Martin (début travaux en mai)
- l'opération « verdir la cour d'école » avec recherches de subventions
- l'harmonisation du mobilier urbain (achats de poubelles, bancs, illuminations pour Noël ....)
- la réponse à un appel à projet numérique pour l'école (avec subventions d'état)
- le projet de cheminement piéton entre le Champ Pusy et la rue de Frachères dès qu'il sera possible d'acquérir le terrain, l'éclairage de trajés existants
- la rénovation intérieure de la salle St-Martin (peinture des murs, rénovation du plafond de la cuisine, travaux prévus en mai)
- Mise aux normes des ateliers et du matériel (ex : contre poids pour le tracteur...), l'achat de défibrillateur, extincteurs et matériel associatif (vitabris...)
- La réalisation des travaux forestiers, notamment le chemin qui a été reporté à cette année
- Deux nouvelles opérations prévoient l'étude d'une extension de la maison de la Noue (périscolaire) et la création d'une micro-crèche, le but étant d'étudier la faisabilité et valider une enveloppe financière, rechercher des subventions pour préparer le budget 2022.

Le budget caveaux est excédentaire en investissement, cela permettra pour le prochain exercice de porter une partie des travaux importants liés à la création de caveaux qui seront ensuite vendus par la commune, de porter les travaux de relevage en suite des deux procédures en cours.

Le budget locaux commerciaux a été évoqué par le biais des délibérations spécifiques : une subvention exceptionnelle du budget communal et la fixation de la durée d'amortissement des nouveaux travaux. Une étude est également prévue pour l'accueil d'un nouveau local commercial.

Pour mémoire, le budget du CCAS est directement voté par les membres du CCAS mais il bénéficie d'une subvention du budget principal qu'il est proposé de reconduire à l'identique, soit 3 500 €.

En résumé, les budgets prévisionnels présentent les éléments chiffrés suivants, dont les montants sont en euros :

Budget communal 2021							
Section Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
011	Charges à caractère générales	319 551	25%	002	Excédent antérieur reporté	475 912	37%
012	Charges de personnel	228 284	18%	013	Atténuation de charges	4 576	0.4%
014	Atténuations de produits	42 860	3%	042	Opération d'ordre entre sections	52 972	4%
023	Virement à la section d'investissement	367 361	28%	70	Produits des services	110 545	8%
042	Opération d'ordre entre sections	85 849	6.9%	73	Impôts et taxes	463 027	35.6%
65	Autres charges gestion courante	80 834	6%	74	Dotations et participations	179 829	14%
66	Charges financières	16 428	1%	75	Autres produits de gestion courante	15 300	1%
67	Charges exceptionnelles	160 170	12%				
68	Dotations aux provisions	824	0.1%				
<b>Total</b>		<b>1 302 161</b>		<b>Total</b>		<b>1 302 161</b>	

Section Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
040	Opération d'ordre entre sections	52 972	10%	001	Solde d'exécution	15 261	2.9%
16	Remboursement d'emprunts	67 302	12%	021	Virement de la section de fonctionnement	367 361	67%
20	Immobilisations incorporelles	35 136	6%	040	Opération d'ordre entre sections	85 849	16%
204	Subventions d'équipement versées	70 000	13%	10	Dotations, Fonds divers et réserves	54 687	10%
21	Immobilisations corporelles	321 555	59%	13	Subventions d'investissement	23 257	4%
				16	Emprunts dettes assimilées	550	0.1%
<b>Total</b>		<b>546 965</b>		<b>Total</b>		<b>546 965</b>	

Opérations d'investissement (actuellement en cours + prévisionnelles)					
N°	libellé	Montant	N°	libellé	Montant
122	Secrétariat de mairie	108	205	Cimetière	5 360
200	Espaces extérieurs	46 361	206	Accès salle Saint-Martin	72 416
201	Matériel école / mairie	21 181	207	Forêt	44 602
202	Voirie	66 300	208	Bâtiments communaux	5 000
203	Salles communales	25 174	209	Extension maison de la Noue (nouvelle opération)	35 000
204	Matériel technique	20 189	210	Création petite enfance (nouvelle opération)	15 000

**Total des opérations : 356 691**

Budget Locaux Commerciaux 2021							
Section Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
011	Charges à caractère générales	600	4%	002	Excédent antérieur reporté	1 353	8%
042	Opération d'ordre entre sections	15 873	92%	042	Opération d'ordre entre sections	715	4%
66	Charges financières	722	4%	75	Autres produits de gestion courante	12 984	76%
				77	Produits exceptionnels	2 143	12%
<b>Total</b>		<b>17 195</b>		<b>Total</b>		<b>17 195</b>	

Section Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
040	Opération d'ordre entre sections	715	3%	001	Solde d'exécution	3 341	16%
16	Remboursement d'emprunts	6 873	34%	040	Opération d'ordre entre sections	15 873	78%
20	Immobilisations incorporelles	7 729	38%	16	Emprunts dettes assimilées	1 199	6%
21	Immobilisations corporelles	5 096	25%				
<b>Total</b>		<b>20 413</b>		<b>Total</b>		<b>20 413</b>	

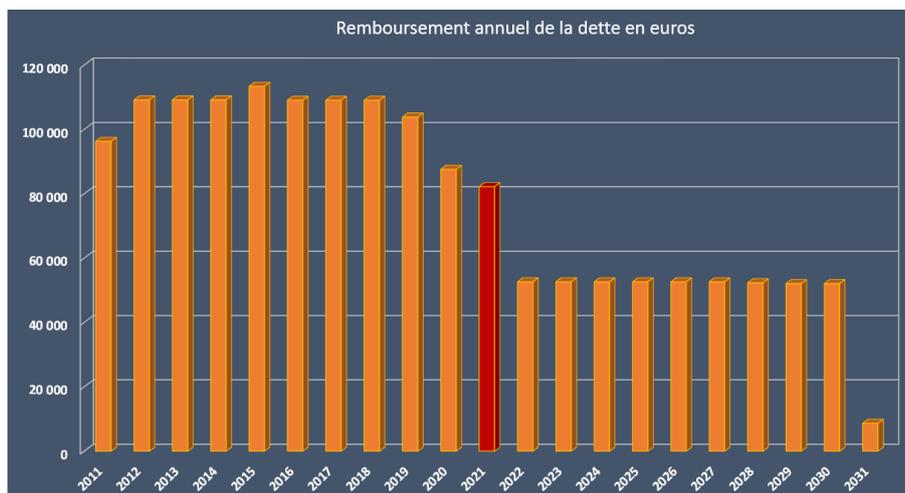
Opération nouvelle      Etude de faisabilité local commercial      7 729 €

Budget Locaux Caveaux 2021							
Section Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
042	Opération d'ordre entre sections	11 853	94%	002	Excédent antérieur reporté	707	6%
67	Charges exceptionnelles	710	6%	042	Opérations d'ordres entre sections	11 006	87%
				77	Produits exceptionnels	850	7%
<b>Total</b>		<b>12 563</b>		<b>Total</b>		<b>12 563</b>	

Section Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Désignation	Montant	%	Chapitre	Désignation	Montant	%
040	Opération d'ordre entre sections	11 005	100%	001	Solde d'exécution	1 692	13%
				040	Opération d'ordre entre sections	11 853	87%
<b>Total</b>		<b>11 005</b>		<b>Total</b>		<b>13 545</b>	

Le budget caveaux est excédentaire en investissement de 2 540 €.

Enfin, Benoit Ricloux présente la situation favorable de la commune vis-à-vis de son endettement. Les grands projets étant programmés en 2022, ils correspondent parfaitement à une baisse notable des annuités à honorer.



### 16 – Vote du budget primitif 2021 - COMMUNE

A la suite de la présentation du budget par Benoit RICLOUX, adjoint aux finances,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 de la COMMUNE, faisant ressortir les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	1 302 161.00 €	1 302 161.00 €
<b>Investissement</b>	546 965.00 €	546 965.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 849 126.00 €</b>	<b>1 849 126.00 €</b>

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

### 17 – Vote du budget primitif 2021 – LOCAUX COMMERCIAUX

A la suite de la présentation du budget par Benoit RICLOUX, adjoint aux finances,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 des LOCAUX COMMERCIAUX, faisant ressortir les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 195.00 €	17 195.00 €
Investissement	20 413.00 €	20 413.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 608.00 €</b>	<b>37 608.00 €</b>

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

## 18 – Vote du budget primitif 2021 - CAVEAUX

A la suite de la présentation du budget par Benoit RICLOUX, adjoint aux finances,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 des CAVEAUX, faisant ressortir les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 563.20 €	12 563.20 €
Investissement	11 005.80 €	13 545.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 569.00 €</b>	<b>26 108.80 €</b>

Vote	Pour	Contre	Abstention
	19	0	0

## Questions diverses

### Informations diverses et dates à retenir

#### ○ Grand Besançon Métropole

- La « Grande bibliothèque » : en suite de plusieurs débats au sein du bureau de GBM, il a bien été acté de poursuivre le projet Bibliothèque universitaire/bibliothèque d'agglomération en lien avec le réseau des bibliothèques du territoire. La maîtrise d'œuvre a été sollicitée pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment.
- Département Eau et Assainissement : présentation du rapport d'activités 2019
- Assainissement : les derniers contrôles de conformité ont eu lieu dans le village par le cabinet AEC missionné par GBM. Le bilan sera bientôt exhaustif et présenté aux élus.es.
- Voirie – Le remplacement d'un mât accidenté rue du Vert Village est programmé.
- Conseil de Développement Participatif – Appel à candidatures pour son renouvellement pour le mandat 2021-2026. C'est un lieu de parole libre et plurielle visant l'intérêt général. Le CDP est consulté dans des champs obligatoires définis par la loi comme le Projet de territoire et peut s'autosaisir de thématiques pour alimenter la réflexion des élus.es communautaires.
- Plan de mobilité – une enquête est ouverte à tous.tes pour donner son avis sur les besoins du territoire :  
<https://audab-besancon.limequery.com/385449?lang=9>
- Grande Boucle VTT de GBM : une rencontre avec la commune est prévue car elle sera concernée par le tracé : 185 kms cumulés, 3700m de dénivelé positif !
- Le Maire relate les dernières réunions de secteur ouest : l'une était consacrée aux dossiers de GBM afin de mieux les préparer entre élus, de favoriser la transmission d'informations concernant les dossiers à enjeu par exemple, l'autre était consacrée au projet commun de création d'un terrain de foot synthétique : la commune d'Ecole-Valentin ayant, contre toute attente, décidé finalement de porter seule un terrain de football synthétique, le projet imaginé à l'échelle du secteur est abandonné. Cependant, ce terrain ne sera pas accessible au club AFAPP. Depuis, les maires de Pouilley-Les-Vignes, Pelousey et

Audeux ont rencontré le président du club pour envisager la transformation du terrain en stabilisé de Pouilley-les-Vignes en synthétique. A suivre...

- Conférences des maires le 1<sup>er</sup> avril : plusieurs thématiques ont été abordées : le contexte sanitaire, le redéploiement des services de la trésorerie, une présentation de l'organisation de la gendarmerie, le diagnostic en cours du PLH et le rappel de l'actualisation des schémas en cours...
- Service Départemental d'Incendie et Secours 25 – Rapport d'activité 2020 en quelques chiffres : 2990 sapeurs-pompiers dont 206 personnel de santé et 407 professionnels, des compétences particulières : intervention en milieu périlleux, investigation cynotechnique, risques technologiques, sauveteurs aquatiques, lutte contre le feu de forêt, sauveteurs animaliers... Budget annuel =68,3millions €, 178969 appels d'urgence reçus (18 ou 112), 34374 interventions pour 28930 victimes secourues, 1600 victimes porteuses de la Covid 19...
- Le Service voirie du département nous informe de nouveaux travaux (renouvellement de la couche de roulement) sur la départementale RD5 entre Pelousey et Miserey-Salines.
- SICA : le Maire relate avec Laurence Jeannot le dernier conseil syndical : validation des comptes 2020 et budget primitif 2021, vote des subventions aux deux associations soutenues : le Relais Familles Assistant(e)s Maternel(le)s et l'EMICA. Les associations ont présenté leurs activités, maintenues malgré le contexte de crise. Le montant de la participation financière, 1,50€/habitant, sera maintenu pour 2021.
- SIEVO – Françoise Fumey évoque la nouvelle assemblée générale du 26 Mars 2021 : vote du budget primitif eau et budget primitif assainissement et de la participation des communes concernées au budget assainissement (Pelousey non concerné).
- SYDED – La lettre d'information en suite du renouvellement de l'exécutif, M Corne, maire de Marchaux Chaudfontaine, est reconduit à la présidence.
- Agence de l'eau – Usage de la fiscalité de l'eau expliqué aux élus.es dans le rapport d'activités 2020 : les collectivités reversent l'impôt sur l'eau des abonnés au service d'eau potable (0,047c€/l) à l'agence qui redistribue par exemple en 2020 94,3 millions € d'aides pour des investissements : restauration de milieux humides, dépollution industrielle, économie d'eau, solidarité internationale, épuration des eaux urbaines...
- Gendarmerie – Création du Dispositif de Gestion des Évènements (DGE) qui vise à mutualiser de l'entre-aide entre brigades territoriales et permet de disposer 7/7 au moins d'une patrouille « sur roues ». Nous serons donc amenés à rencontrer des gendarmes venus d'autres brigades.
- Scolaire : François Belot relate le conseil d'école qui s'est tenu de manière dématérialisée ce qui a engendré une baisse regrettable de la participation. Les parents délégués ont reçu un complément d'informations par mail en suite de la séance pour tenir compte de leur avis. Ont été évoqué le contexte particulier et respect du protocole sanitaire, la bonne adéquation des actions avec le périscolaire, les implications de la commune auprès du personnel enseignant : animation LPO, travail avec l'Audab sur la cour d'école, travaux divers, réponse à l'appel à projet numérique...Le conseil d'école a validé à l'unanimité la poursuite des horaires d'accueil actuels.  
  
Merci à Laurence Jeannot qui est allée chercher à Montbéliard les œuvres d'art prêtées à l'école.
- Le projet cour d'école, travaillé en amont par Stéphanie Gharbi, la directrice et l'AUDAB, a été présenté aux membres du conseil d'école et aux enseignants en amont avant présentation en conseil municipal ce soir. Les élus.es partageant les grands principes : végétalisation de la cour du bas avec plantation d'arbres dans les deux cours et d'une haie le long de la baie vitrée de la maternelle. Il reste désormais à chiffrer l'opération avec précision et solliciter de subventions, si possible.
- Martine Bouchey, Françoise Fumey, François Belot, Julien Sue et Catherine Barthelet se sont retrouvés sur le parking de l'école pour mener une opération sensibilisation à la

sécurité aux abords de l'école sur les deux parkings. Cette opération a été plutôt bien accueillie par les parents.

Depuis, un particulier dans son droit, a clôturé un cheminement privé utilisé jusque-là par les parents pour se rendre à l'école. Il est proposé d'étudier la matérialisation d'un chemin piéton sur l'accès, comme pour l'élémentaire.

- FRANCAS : présentation du rapport d'activités 2019 de l'association qui a fêté ses 60 ans en 2019 : rappel des valeurs importantes qui guident les actions : humanisme, liberté, autonomie, égalité, solidarité, laïcité, et paix. En quelques chiffres : 93% de l'activité est concentré sur l'accueil périscolaire : 3 219 456 heures d'animation au sein de 98 structures différentes, soit 399 057 journées d'accueil d'enfants (Base 8h).

Catherine Barthelet rapporte le comité de pilotage qui a permis la préparation du budget 2021 qui est compliqué à stabiliser en raison de la crise : effets des confinements, de l'accueil des enfants de personnel prioritaire, de la mise en place déjà évoqué du CTG... Stéphanie Gharbi expose entre autres les ateliers jardinage très prisés par les enfants et la bonne acceptation des contraintes (masques...).

Lors de ce comité de pilotage, ont été présentés également l'inclusion des enfants aux loisirs grâce au nouveau dispositif Pôle Ressources Handicap du Doubs (PRH).

- Le plan ORSEC communal a été distribué aux élus.es pour mémoire ainsi que le Plan communal de Sauvegarde (PCS) pour les élus coordonnateurs.
- Pour information, le jeune stagiaire accueilli début mars a mis terme à son stage espaces verts au bout de quelques jours seulement.
- Déploiement de la fibre : Orange essaie de coordonner les interventions des sous-traitants mais il est compliqué de leur fixer des priorités. Cependant, le Maire salue l'implication du référent territorial qui est venu sur place pour faciliter l'intervention des sous-traitants. De nouvelles rues ont été fibrées récemment : le Chêne bénit, le Séminaire, les Craits...
- La commission communale des impôts s'est réunie début mars comme demandé par les services de l'état pour étudier les dossiers proposés. Merci à tous les membres pour leur participation et implication rigoureuse, avec comme unique préoccupation l'intérêt général et l'équité entre les citoyens.
- Téléalerte – Renouvellement du contrat avec CII TELECOM (contrat identique, baisse du montant de l'abonnement, en 2018 : 1 168 € HT/an et en 2021 : 1 100 € HT/an.
- François Belot explique qu'il a rencontré le référent voirie pour organiser une opération balayage en juin et suivre les différents dossiers communaux : une rencontre avec le lotisseur du Chanot et les services de GBM est souhaitée pour encourager les travaux cette année. Des contacts sont pris également pour organiser une opération de bouchage des nids de poule, particulièrement pour la rue de Champagney.

La réception des travaux du lotissement du Chêne Bénit est prévue pour fin avril.

- La commune a sollicité les services du département pour effectuer des rebouchages de nids de poule sur ses routes, notamment la grande rue.
- Urbanisme : Julien Sue est toujours très sollicité sur rendez-vous pour l'accompagnement à la constitution des dossiers pour faire l'interface avec le service instructeur et pré-instruire les dossiers avec Matthieu Baulieu.
- Benoit Ricloux et le Maire expliquent la rencontre avec M Cuby concernant le projet d'implantation d'une nouvelle antenne. En suite d'une réunion sur site, il a été acté de privilégier une implantation qui ne nécessitera aucun abattage d'arbres mais le déplacement de la cabane des chasseurs, aux frais de l'aménageur. Le président a fait preuve de compréhension et nous l'en remercions.
- Retour sur l'opération « une naissance = un arbre planté » par Stéphanie Gharbi qui remercie Hélène Sue, Martine Bouchey et Fanny Terraz-Laderrière pour leur participation aux côtés des parents. Des arbres de grande taille ont été plantés, ils produiront rapidement de l'ombre comme souhaité.
- Les sapeurs-pompiers de Pouilley-Les-Vignes ont sollicité l'autorisation d'utiliser les sites communaux (ex : salles communales...) pour effectuer des manœuvres, cela a bien entendu été accordé. Une autre unité sera aussi susceptible d'intervenir en lisière de forêt, toujours dans le but d'effectuer des entraînements. Le Maire sera prévenu en amont mais pas les sapeurs afin de les mettre le plus possible en condition réelle. Le

Maire a demandé la possibilité d'intervention dans les écoles, et cette demande a reçu un bon accueil aussi.

- Stéphanie Gharbi explique les dernières interventions du comité fleurissement qui a eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre : plantation de pensées, amorçage du potager de Grand Besançon Habitat...
- Elle rassure également le conseil concernant le cimetière où l'herbe a déjà poussé... L'intervention est ciblée comme prioritaire cette semaine.
- Récemment, Maires et adjoints ont dû gérer une fuite sur le réseau d'eau potable de l'école élémentaire, compliquée à détecter et à réparer en site occupé... Un grand merci particulièrement à Julien Sue qui a coordonné les travaux.
- Plusieurs rendez-vous ou remontées d'informations, remarques d'habitants ont engendré des actions des élus ou services comme par exemple une recherche de fuite en cours sur un réseau d'eaux pluviales situé sur une parcelle communale ou des interventions pour vider des poubelles sursollicitées, mettre en sécurité une bouche d'égout...
- Le CCAS s'est réuni et a validé les comptes de gestion et administratif 2020 ainsi que le budget primitif 2021. Alexandra Claironné-Mouyoki explique que tous les membres sont déçus de ne pouvoir organiser des événements comme des ateliers d'information, des conférences en raison du contexte sanitaire ou des animations à l'intention des aînés... Le service est malgré tout toujours rendu aux habitants.es qui le souhaitent sur rendez-vous. Merci à Françoise Fumey, qui, bien que non membre du CCAS, intervient régulièrement pour assister les habitants.es dans leurs démarches administratives.

Le plan canicule est comme d'habitude mis à jour : cette année pour faciliter la transmission d'informations, les personnes potentiellement concernées sont sollicitées par un tract déposé dans leur boîte aux lettres.

- Retour sur la course cycliste : les élus.es se félicitent du déroulement de la course la Pelousey Classic du samedi 20 mars qui a permis aux jeunes coureurs élite de se mesurer.

## **AGENDA :**

### **Agenda des élus :**

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité

### **Prochain conseil municipal**

- Lundi 3 Mai à 20 h 00

**Fin de la séance à 22 h 50**